



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 10451

### Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 2 janvier 2007, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prise en charge des malades à domicile, et plus particulièrement sur le traitement de l'insuffisance rénale chronique à domicile par la dialyse péritonéale. Afin d'inciter les néphrologues libéraux à développer cette technique de traitement à domicile, il lui semblerait souhaitable de mettre en place des honoraires pour le suivi des patients à domicile, comme cela existe déjà pour le suivi des patients en centre. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10451

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 7003

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)